

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7.06.2022
 Date d'affichage du compte-rendu : 14.06.2022
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Alain **HURIEZ**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Marie **KOHLER** et Mme Claire **DURQUETY**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES** (dans l'attente de son arrivée), M. Henri **MOINARD** et Mme Christelle **BIET** (dans l'attente de son arrivée) qui ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Jean **WAROUX**, M. Christian **GOUJEAU** et M. Christian **AUBERT**.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Claire **DURQUETY**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

En préambule, Monsieur le Maire convie les élus à observer une minute de silence à la suite du décès de Madame Linette **MICHEAU**. Il souligne son implication au sein du Foyer Culturel pendant plus de 40 ans et rappelle qu'elle était l'épouse de Monsieur Robert Micheau ancien maire.

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2022

Le compte-rendu de la séance du 9 mai 2022 ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

MÉDIATHÈQUE : ACHAT DE MOBILIER ET DEMANDE DE SUBVENTION

Christian AUBERT rappelle qu'un crédit de 10.000 €uros a été accordé pour l'achat de mobilier pour la médiathèque. Les besoins ont été évalués par les agents de la médiathèque. Deux fournisseurs ont été consultés, mais la commission ne s'est pas arrêtée sur un devis. Des précisions à la marge sont nécessaires, elles seront apportées pour que la Commission des finances puisse statuer lors de sa prochaine réunion, afin que le Conseil Municipal délibère le 11 Juillet.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Valide d'ores et déjà le plan de financement ainsi présenté*

Dépenses		Recettes	
Mobilier	8 313,84 €	CD Solidarités	3 325,54 €
Total HT	8 313,84 €	Autofinancement	5 014,51 €
TVA	1 662,77 €	FCTVA	1 636,56 €
Total TTC	9 976,61 €		9 976,61 €

- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental 79 au titre d'un programme spécifique d'aides pour les bibliothèques.*

MAIRIE DE TILLOU : RÉFECTION DE LA TOITURE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Christian Aubert rappelle le contexte de ce dossier.

La 1^{ère} consultation était infructueuse : aucune réponse. Claude PAPOT a eu un contact avec une nouvelle entreprise de Luché-S-Brioux M.D.C. 79 qui nous a fait parvenir un devis, établi le 16 mars 2022, et qui s'élève à 67 440,08 € TTC. L'inscription au budget est de 45 000 €, opération subventionnable à hauteur de 25 000 €.

Le prix du devis a été jugé cohérent au regard de la conjoncture actuelle. L'entreprise MDC s'engage à maintenir les prix proposés en mars 2022 jusqu'au Conseil municipal de ce jour et à réaliser les travaux au mois de septembre ou d'octobre 2022. En outre, il est possible que l'ensemble de la zinguerie ne soit pas démonté, ce qui générerait une moins-value non chiffrable à ce jour.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants :

- **Valident le devis de l'entreprise M.D.C. 79 d'un montant de 67 440,08 € TTC.**
- **Emettent un avis favorable à l'adoption du devis et du plan de financement ainsi établi**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	56 200,66 €	CD Solidarités	25 005,00 €
Total HT	56 200,66 €	Autofinancement	31 372,80 €
TVA	11 240,13 €	FCTVA	11 062,99 €
Total TTC	67 440,79 €	Total	67 440,79 €

- **Et autorisent Monsieur le Maire à déposer la demande de financement auprès du Conseil départemental 79 dans le cadre de la dotation attribuée à la commune au titre du Fonds de Solidarité départemental pour les communes 2022-2026 (le montant indiqué correspond au solde de la somme allouée à la commune).**

ÉGLISE DE TILLOU : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'AUDIT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Christian Aubert rappelle que la consultation effectuée fin 2021 avait été déclarée infructueuse car une seule offre avait été reçue et il était de ce fait, difficile d'apprécier cet unique devis sans pouvoir le comparer avec un autre. Une nouvelle consultation a été lancée. Les 2 offres reçues sont celles de M. GAUTHIER qui avait déjà répondu dans le cas de la 1^{ère} consultation et de l'entreprise AEDIFICIO ont été étudiées par la commission Finances qui fera une proposition de choix d'entreprise.

M Aubert précise que le Cabinet Nigues Architecte qui avait fait la visite, a n'a pas déposé d'offres par manque de temps.

L'étude est composée des éléments suivants :

- une présentation de l'opération : l'objet de l'étude, le contexte, un plan de situation ;
- un rappel historique ;
- un état des lieux de la partie du bâtiment à restaurer avec des relevés ;
- une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigation scientifiques et techniques existantes ;
- les options de restauration à approfondir dans le cadre de la mission de base ;
- une estimation financière de ces propositions ;
- si nécessaire, les études complémentaires d'investigation des existants.

Rappel des critères : Prix : 40% - Valeurs technique 60%

Sur proposition de la commission dont la note ne diffère que sur le critère Prix, les 2 offres ayant obtenu 10 au titre du critère Valeurs techniques, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE et AUTORISE la signature du marché avec AEDIFICIO**
- **VALIDE le plan de financement ainsi établi :**

Dépenses		Recettes	
Diagnostic	8 774,00 €	DRAC 40%	3 509,60 €
Total HT	8 774,00 €	Autofinancement	5 292,06 €
TVA	1 754,80 €	FCTVA	1 727,14 €
Total TTC	10 528,80 €		10 528,80 €

- **SOLLICITE la subvention de la DRAC à raison de 40% et AUTORISE Monsieur le Maire à en déposer le dossier**

ACHAT DE PANNEAUX

Christian Aubert souligne que la responsable technique a identifié l'ensemble des besoins en matière de panneaux de signalement depuis le début de l'année :

- Panneaux d'entrée et de sortie de bourg	19
- Panneaux VVF (villes et villages fleuris)	14
- Panneaux de police	39
- Panneaux de lieux -dits	3
- Panneaux de jumelage	4
- Bandeaux « Commune de Chef-Boutonne »	19

La Commission a proposé de faire estimer le coût de fabrication des bandeaux « Commune de Chef-Boutonne » en plus des panneaux initialement prévus qui seraient installés sur les panneaux d'entrée et sorties de Tillou, La Bataille et Crézières. Un crédit de 10.000 euros avait été inscrit au budget principal pour cette opération. 3 entreprises différentes ont été sollicitées : Signaux Girod, Lacroix Signalisation et Signature.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable à l'adoption du devis de l'entreprise Signaux Girod d'un montant de 9 500 € TTC, à l'unanimité des votants. Leur installation suivra dès réception.

ACHAT D'UN CAMION

Monsieur Patrick Petit rappelle que la Mairie avait décidé d'acheter un poids lourd pour le service technique. L'achat d'un poids lourd à la société Griffault semble mal engagé. Après le mois sans poids lourd, le service technique a estimé qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un poids lourd aussi important. En revanche, un camion-benne de 3,5 tonnes serait plus approprié pour le transport des tondeuses. La benne du camion peut se poser à même le sol, permettant un chargement facile. Toutefois, il s'agit de camions très difficiles à trouver sur le marché. Un mail a été envoyé à la Commission du patrimoine afin de recueillir son avis.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut prendre en compte le prix des bennes. En outre, il ne faudrait pas que cet achat dépasse 40.000 euros. Nos camions n'effectuent pas un nombre de kilomètres suffisants qui justifierait un prix plus élevé.

Un élu précise qu'il s'agit de la solution la plus chère bien qu'elle soit la plus pratique, un autre souligne qu'il serait possible d'acheter une grande remorque pour le même prix.

Patrice Baudouin indique que la Mairie pourrait financer le stage d'obtention du permis E à 2 ou 3 agents du service technique pour le même prix, permettant ainsi la conduite d'une remorque.

Monsieur le Maire ajoute que la Mairie sera obligée d'acheter un véhicule, car même une remorque nécessiterait l'utilisation d'un véhicule du service.

Après un large débat, Monsieur le Maire propose de valider un montant plafond de 40.000 euros HT pour l'achat du camion.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable à l'adoption d'un montant plafond de 40 000 € HT pour l'achat d'un camion-benne par le groupe constitué de M. PETIT, M. QUINTELIER, M. TRUTEAU et M. AUBERT, à l'unanimité des votants.

CHAUFFERIE : DEVIS A VALIDER

Christian Aubert indique qu'un point sur les installations a lieu chaque année à la fin de la saison de chauffe. La responsable technique a demandé un devis auprès du prestataire CEL. La société CEL propose d'intervenir sur la vis de décrochage pour un montant de 3.952 euros HT.

Par ailleurs, la responsable technique a demandé une estimation du coût d'intervention pour rénover le réfractaire de la voute. L'estimation haute s'élèverait à 6.850 euros HT. Toutefois, le prix pourrait être inférieur en fonction de l'estimation des dégâts à la suite de la visite.

Les élus émettent un avis favorable concernant l'adoption du devis de l'entreprise CEL et l'estimation du cout d'intervention de l'entreprise Damrys à l'unanimité des votants.

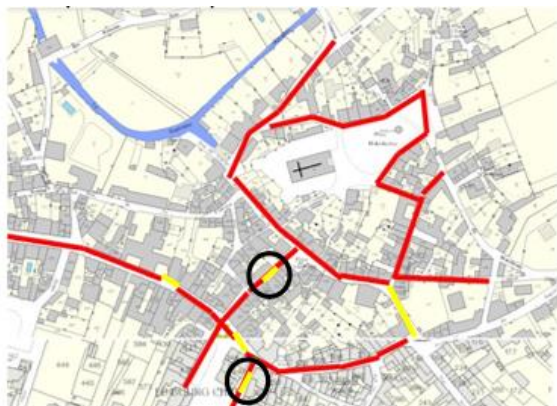
EFFACEMENT DE RÉSEAUX - VALIDATION DE LA TRANCHE DE TRAVAUX 2022 ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle les rues sur lesquelles la dernière tranche de travaux était ciblée à raison de 120 000 €. Or il serait nécessaire de majorer cette tranche d'environ 25 000 € (Le montant exact est en cours de validation par Sitea et Enedis) pour tenir compte de l'utilisation d'un appareil brise-roche dans la rue de la Pirounelle.

Le plan de charge de l'entreprise Delaire ne lui permet pas d'effectuer des travaux trop importants en 2022. De fait, il s'agit de réaliser les travaux à effectuer en priorité, à savoir ceux de la Place Cail Nord et de la rue du Grand four. Le reste des travaux sera ainsi effectué en 2023 dans le cadre du nouveau marché à bons de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide :

Les rues composant le marché subséquent N°4 et le plan de financement correspondant :



Dépenses		Recettes	
Travaux	41 725,00 €		
Frais indirects	6 880,00 €	ENEDIS 40%	8 756,00 €
Aléas de chantier			
Total HT	48 605,00 €	Autofinancement	46 316,27 €
TVA	9 721,00 €	FCTVA	3 253,73 €
Total TTC	58 326,00 €		58 326,00 €

Ainsi que le devis de l'entreprise DELAIRE pour un montant de 41 725 €, le montant des frais indirects à hauteur de 6.880 euros correspondant au coût de l'assistance pour maîtrise d'ouvrage (AMO) de Sitea, la convention AMO avec Enedis et les frais d'études liés à la convention avec Orange.

MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Sophie Robion indique que la Mairie a fait appel à des agents le week-end lorsque l' élu permanent n'était pas en mesure de régler les problèmes techniques. Toutefois, les agents n'étaient pas toujours disponibles et il s'agissait d'un fonctionnement informel. L'objectif est de demander à des agents de participer à un calendrier d'astreintes à raison d'une astreinte 1 week-end sur 4. Les agents concernés ont déjà donné leur accord. Ils s'engagent à être joignables pour donner un conseil ou à se déplacer si la sécurité nécessite une intervention. En outre, il est prévu qu'ils perçoivent une indemnité réglementée dont le montant mensuel est de 109,28 euros et un paiement en heures supplémentaires en cas de déplacement.

A la demande d'un élu qui s'interroge quant à la mise en place des astreintes la nuit en semaine, Monsieur le Maire répond que cela n'est pas envisagé pour le moment. Les astreintes seront mises en place du vendredi soir au dimanche soir.

Frédéric Wattebled considère que 4 agents d'astreintes ne sont pas suffisants. Il faudrait mettre en place 6 agents d'astreintes.

Monsieur le Maire précise qu'un bilan aura lieu dans 6 mois. En outre, il est difficile de trouver 6 agents disponibles pour des astreintes et il est important de disposer d'agents possédant une compétence bâtimentaire. Sophie Robion confirme qu'un bilan de la nouvelle organisation des astreintes pourra être présenté en janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant la mise en place des astreintes pour le service technique à partir du 1^{er} juillet 2022 à l'unanimité des votants.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION-CADRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire souligne que le service technique de la Communauté De Communes Mellois en Poitou est composé de 4 agents pour les espaces verts et de 10 agents pour l'ensemble des 70 bâtiments. De fait, les agents ne peuvent pas couvrir l'ensemble des sites. L'objectif est de travailler avec les autres communes au titre d'une convention-cadre commune à l'ensemble des collectivités.

Il est précisé que deux types d'interventions peuvent être distinguées : une intervention récurrente et une intervention ponctuelle. La communauté de communes pourra définir leur fréquence afin de définir le nombre d'heures d'intervention, et donc le prix. De cette façon, la commune recevra un forfait pour un nombre moyen d'heures d'intervention au lieu d'être payée à la suite de chacune des interventions.

Frédéric Wattebled demande pourquoi la convention s'étendrait jusqu'au 31 décembre 2028. Les 2 collectivités sont engagées au-delà de la période d'un mandat.

Monsieur le Maire ne dispose pas des informations nécessaires pour répondre à cette question.

Par ailleurs, la convention comprend un an de préavis pour chacune des parties en cas de résiliation de l'accord.

Frédéric Wattebled indique que la convention ne fait aucune mention de la révision du prix unitaire de location du service des agents.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de mettre en place un avenant tarifaire chaque année et qu'il apportera des précisions concernant la durée.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable à la signature de la convention-cadre à l'unanimité des votants.

DEMANDES DE SUBVENTION

Annie Gonnord indique que la commission s'est réunie le 7 juin 2022 pour statuer sur 2 dossiers de demandes d'aides :

- Demande formulée par **A.R.B.R.E.S** pour financer un poste d'animateur agricole et de coordinateur sur le canton de Kamé pour un montant de 1.100 euros.

Christelle Biet rappelle que seuls les projets sont censés être financés et non pas les postes.

Christian Aubert ajoute que le poste permet de financer tout un projet.

Sophie Robion souligne que la commune est jumelée avec ce canton de Kamé et rappelle par ailleurs, qu'un échange aura lieu au mois d'octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que l'accord d'une subvention dépend de la présentation d'un projet.

Nicole Bettan indique que ce type de projet avait auparavant été financé, car il permettait un profit agricole.

Christian Aubert ajoute qu'en aidant les associations, la commune finance des postes d'une certaine façon.

Monsieur le Maire indique qu'il faut dans ce cas délibérer à propos du financement d'un projet agricole global et retient la proposition de faire évoluer le règlement ensuite.

- Demande formulée par la **Pétanque Tillolaise**

Annie Gonnord indique qu'à la suite de la reprise des cours de pétanque le 2 décembre 2021 et afin de pouvoir organiser diverses compétitions, la Commission animation propose de lui accorder une subvention de 540 euros.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant :

- *la subvention à l'association « A.R.B.R.E.S » de 1.100 euros à la majorité des votants (2 voix contre, 22 voix pour et 3 abstentions).*
- *la subvention au « club de pétanque la Tillolaise » de 540 euros pour euros à l'unanimité des votants.*

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Annie Gonnord indique que le Forum des Associations aura lieu le 3 septembre 2022 au gymnase de 10 h à 18 h en continu avec plusieurs animations toutes les 2 heures. Les mini-conférences dureront environ 20 minutes incluant la présentation de l'activité, des témoignages et les projets 2023. En outre, il serait

intéressant de faire intervenir des invités d'honneur. La réunion avec les associations aura lieu demain à 20 h 30.

Nicole Bettan ajoute qu'aucun élément n'est à signaler depuis la dernière réunion de la commission. Toutefois, l'ensemble des poteaux et des fléchettes ammonites ont été placés sur le circuit adéquat. En outre, le départ se fera devant le château.

Marie-Claire Veque signale que la prochaine réunion du groupe de travail concernant les actions du CCAS aura lieu 22 juin 2022 à 18 h.

Sophie Robion propose d'avancer l'heure du prochain Conseil municipal à 19 h afin que les élus partagent un dîner avant la réunion à 20 h. Il est également prévu d'organiser un moment de convivialité avec les agents le 2 septembre 2022. Elle rappelle que Mathis Commère quittera le service fin juin pour un poste dans le nord du Département. De fait, la Mairie cherche à recruter un candidat possédant un master en droit des collectivités territoriales ou en droit public pour poursuivre la mission.

Patrick Petit indique que les fleurs annuelles ont été plantées. La mise en place des tables est en cours de finalisation. L'aménagement de « la coulée douce » a été débuté. La réhabilitation de l'annexe de la mairie (ancien logement aux abords de la mairie) va débiter. Les panneaux d'affichage ont été remplacés. La réparation du plafond de l'église de Chef-Boutonne (suite à une dégradation) a été terminée...

QUESTIONS DIVERSES

Patrick Coirault signale que les assistantes maternelles ont demandé le nettoyage de la cour intérieure de l'Espace Voltonia.

Puis Monsieur le Maire :

- ajoute que différents problèmes concernant la contenance des poubelles ont été identifiés. Par ailleurs, il est évoqué la nécessité de mettre en place un travail de pédagogie auprès des usagers.
- remercie les élus pour avoir assuré les permanences le 1^{er} tour des élections législatives et souligne l'implication volontaire d'administrés pour compléter les effectifs d'assesseurs et assurer le dépouillement.
- indique que Cyril Gendraux agent communal, après une formation par l'entreprise Delaire quant à la procédure à respecter, est chargé d'éteindre les compteurs des lampadaires conformément à la décision prise d'éteindre l'éclairage pendant l'été. L'opération commencera cette semaine jusqu'au 15 septembre.
- Indique l'application de mesures de protection des agents dans le cadre de la canicule (horaires modifiés)
- rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 11.07.2022.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions par les élus référents et les questions diverses évoquées, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22heures 10.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 13 juin 2022.

La secrétaire de séance
Claire Durquety

Le Maire
Fabrice Michelet